



CERTIFICATS CANADIENS D’ACTIONS ÉTRANGÈRES

10 août 2026

Certificats canadiens d’actions étrangères de Amphenol (couverts en \$ CA) (« CCAE de Amphenol») — Annonce préliminaire de l’ajustement du ratio pour le fractionnement d’actions

Tableau sommaire des mesures générales

Renseignements clés	Données
Symbole boursier du CCAE :	TSX : APH
ISIN du CCAE :	CA03209E1025
Symbole boursier de l'action sous-jacente :	NYSE : APH
Société sous-jacente :	Amphenol Corp
Type d'action :	Fractionnement d'actions à raison de deux pour une
Date de clôture des registres aux fins du fractionnement des actions sous-jacentes :	17 août 2026
Premier jour de bourse des actions sous-jacentes rajustées en fonction du fractionnement :	3 septembre 2026
Date de prise d'effet du rajustement du ratio à la date de l'opération :	2 septembre 2026
Date de prise d'effet du rajustement du ratio du CCAE :	3 septembre 2026
Ratio du CCAE 6 août 2026:	0,10610786
Estimation préliminaire du ratio du CCAE après le rajustement en raison du fractionnement d'actions :	0,21221572

Description des opérations stratégiques sur le capital

Le 6 août 2026, Amphenol Corp (l'« émetteur sous-jacent ») a annoncé un fractionnement des actions ordinaires de l'émetteur sous-jacent à raison de deux pour une (les « actions ordinaires de Amphenol»), qui sera effectué au moyen d'une modification du certificat de constitution mis à jour de l'émetteur sous-jacent. Les actions ordinaires de Amphenol sont les « actions sous-jacentes » en ce qui a trait aux CCAE de Amphenol.

L'émetteur sous-jacent a indiqué que chaque porteur d'actions ordinaires de Amphenol inscrit à la clôture des marchés le 17 août 2026 (la « date de clôture des registres aux fins du fractionnement des actions sous-jacentes ») recevra une action ordinaires de Amphenol supplémentaires, qui seront distribuées après la clôture des marchés le 2 septembre 2026. La négociation des actions ordinaires de Amphenol devrait commencer sur une base rajustée en fonction du fractionnement le 3 septembre 2026 (le « premier jour de bourse rajusté en fonction du fractionnement »).

Comme il est prévu dans la convention de dépôt, les actions sous-jacentes supplémentaires reçues dans le cadre du fractionnement des actions sous-jacentes détenues dans le compte de dépôt de titres des CCAE de Amphenol (le « compte de dépôt de titres ») ont été traitées comme des titres déposés supplémentaires pour les CCAE de Amphenol et ont été déposées dans le compte de dépôt de titres, et aucun dividende ni aucune distribution connexe n'a été versé aux porteurs de CCAE. Pour tenir compte de ce dépôt, le ratio à la date de l'opération des CCAE de Amphenol sera multiplié par un facteur de deux après le rajustement quotidien ordinaire du ratio à la date de l'opération pour le 2 septembre, qui est le jour de bourse au cours duquel les actions ordinaires supplémentaires de Amphenol doivent être distribuées après la clôture des marchés, et le ratio du CCAE tiendra également compte de ce rajustement un jour ouvrable plus tard à la date de prise d'effet du rajustement du ratio du CCAE (3 septembre). Le ratio à la date de l'opération rajusté en fonction du fractionnement sera affiché sur le site Web du CCAE après la fermeture des marchés à la date de prise d'effet du rajustement du ratio à la date de l'opération (2 septembre).

Comme le nombre de CCAE de Amphenol en circulation et le nombre de CCAE détenus par les porteurs de CCAE ne subiront aucun changement en raison du fractionnement des actions sous-jacentes, aucun rajustement de la négociation des CCAE de Amphenol à la TSX Inc. ne sera nécessaire en raison de la survenance du fractionnement d'actions ou des rajustements connexes du ratio à la date de l'opération et du ratio du CCAE à l'égard des CCAE de Amphenol.

De plus amples renseignements sur le fractionnement d'actions de Amphenol Corp. à raison de deux pour une peuvent être obtenus au <https://investors.amphenol.com/home/default.aspx>.

Personnes-ressources

Courriel : cdr.info@cibc.com

Site Web : cdr.cibc.com

Veuillez lire le prospectus de la Banque CIBC relatif aux certificats canadiens d'actions étrangères (CCAÉ) et la convention de dépôt pour obtenir de plus amples renseignements sur les CCAÉ et les distributions connexes. Pour obtenir un exemplaire, veuillez consulter le <https://cdr.cibc.com/#/>.

Les termes clés utilisés dans le présent document qui n'y sont pas définis ont le sens qui leur est donné dans la convention de dépôt relative aux CCAÉ de Amphenol et aux autres séries de CCAÉ en date du 16 juillet 2021, dans sa version modifiée et complétée (la « convention de dépôt »), qui est accessible sur le site Web des CCAÉ de la Banque CIBC à l'adresse <https://cdr.cibc.com/#/>.

L'émission de CCAÉ ne constitue pas un financement à l'intention des émetteurs d'actions sous-jacentes aux CCAÉ (les émetteurs sous-jacents) et les émetteurs sous-jacents ne recevront aucun produit tiré du placement et de la vente de CCAÉ. Les émetteurs sous-jacents n'ont pas participé à la rédaction du prospectus ni du présent document, ils n'assument aucune responsabilité à l'égard de l'exactitude ou de l'exhaustivité des renseignements qui y figurent et ne font aucune déclaration quant à l'opportunité d'acheter des CCAÉ.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.